

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

**CANAL DES MOËRES**

Département du Nord (59) / Commune de Dunkerque (59140)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Portes de flot, à l'aval de l'écluse de la Cunette	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Ouvrage de référence non mentionné sur SCAN Littoral. Carte scannée transmise par un service compétent mentionne que le texte est obsolète (cf. page 2). Des recherches complémentaires ont permis de confirmer que l'écluse de la Cunette n'existe plus (cf. page 3). Donnée SIG (source CETE ?) existante non conforme à la réglementation.</p> <p><b>Positionnement douteux</b> (délimitation obsolète ?)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

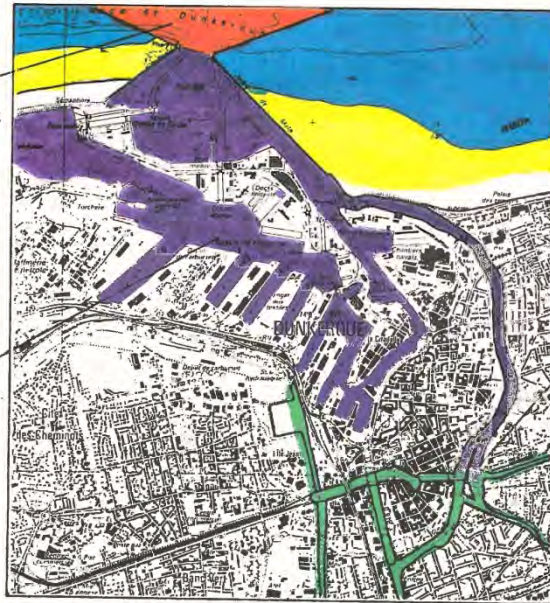


**Document(s) fourni(s) par un service compétent :**

Source : Rapport du Conseil Supérieur de la Pêche (Avril 1992 / Délégation Régionale - Régions Haute-Normandie, Picardie, Nord Pas-de-Calais, Ile de France) transmis par la DIRM MEMN.

interdiction de pêcher  
dans le chenal d'accès au port  
arrêté préfectoral 05/90  
du 9/03/1990 - Préfecture  
Maritime de Cherbourg

exercice de la pêche dans  
le port - arrêté préfectoral  
du 17/01/1980



LTM : texte non trouvé

LSE : texte obsolète (port  
modifié) - ouvrage des 4 écluses  
LIM : cofondu avec la LTM

canal de Dunkerque à Furnes

canal des MOERES

IGN - 2302 ouest

canal de  
BOURBOURG

canal de  
BERGUES

Canaux débouchant à Dunkerque  
Département du **NORD**  
Zone portuaire et cotière proche  
Limites administratives et textes  
réglementant la pêche

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE - D. R. 1

**Recherche(s) complémentaire(s) :**

[Actuacity.com/dunkerque\\_59140/monuments/](http://Actuacity.com/dunkerque_59140/monuments/)

**Histoire** : Les canaux de Dunkerque ont été conçus pour remplir 3 rôles : drainage de l'hinterland, effets de chasse dans le port, navigation. Aménagement du canal de Bergues sans doute au 12e siècle, sur le tracé d'une rigole d'évacuation des eaux intérieures vers le fond du port. Probablement creusé au 14e siècle, le canal des Moères traverse la ville au 15e siècle sous le nom de canal de la Panne et se jette dans le port. En 1626, son débouché s'effectue aussi par le fond du port. 1638 : début de la construction du canal de Furnes, raccordé dans Dunkerque au canal de la Panne. 1670 : début de la construction du canal de Bourbourg, qui arrive dans le fond du port. Début 18e siècle : un canal de jonction relie tous ces canaux dans Dunkerque et sépare Basse-ville et Ville-haute, son tracé est redéfini au début du 19e siècle. Le canal de Mardyck, créé en 1714, 1715, arrive en ville dans l'axe du canal de jonction. En 1753-1754, la Cunette des Moères, qui contourne la ville par l'est, est destinée à recevoir l'eau du canal des Moères, qui cesse donc de se jeter dans l'arrière-port.

**En 1763, le traité de Paris ordonne la destruction de la Cunette**, le canal des Moères se branche alors sur le canal de jonction. La Panne est comblée en 1804, 1805, et la Cunette des Moères rétablie sur les plans de Martin, ingénieur des Ponts et Chaussées. Sur ce canal, 4 écluses délimitant un sas octogonal, réunissent les canaux de Furnes, de jonction et des Moères, celui-ci ne traversant plus la Basse-ville. Vers 1850, le canal de l'Île-Jeanty relie les canaux de Mardyck et de Bourbourg au bassin de l'ouest. Construit de 1929 à 1939, le canal exutoire des Wateringues remplace la Cunette et évacue toutes les eaux du pays, y compris celles du canal de Bergues qui est comblé depuis son entrée en ville jusqu'au port. Depuis 1975, le canal de Mardyck est couvert par une voie rapide, dans sa section dunkerquoise

Type : Inventaire général du patrimoine culturel

Epoque : 12e siècle (?) ; 14e siècle (?) ; 17e siècle ; 18e siècle ; 19e siècle ; 1ère moitié 20e siècle

Auteur(s) : Martin (ingénieur)

[Metaluachahuter.com](http://Metaluachahuter.com)

